



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 02 Juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est rassemblé à la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie NACCACHE, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de Convocation : 27 Mai 2022

Secrétaire de séance : Christophe AYRIBIE

Présents : Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIE, Max BACHARAN, Brigitte BUISSON, Pascale CAUNES, Claire DARCHY, Walter EDLINGER, Alain GALINIER, Nathalie NACCACHE, Anne PHILIPPE, Chantal VILOTTE

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Thierry BACQUIE, Jérôme BARTHES, Jean-Yves GONZALES, Christian PIERRE, Annie STEMER

ORDRE DU JOUR :

- Actualisation de la demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport et validation du plan de financement pour la création d'un City Stade
- Questions diverses

Délibération n°23-2022 : Actualisation de la demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport et validation du plan de financement pour la création d'un City Stade

Madame le Maire rappelle qu'une délibération de demande de subvention pour la création d'un city stade auprès de l'Agence Nationale du Sport a été prise le 9 mai 2022.

Madame le Maire indique qu'il convient de la compléter par le plan de financement.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la construction de l'espace associatif a engendré la suppression d'un espace d'activités de plein air, seul espace existant à proximité de l'école pour la pratique sportive et scolaire.

Madame le Maire fait part d'un manque d'infrastructure en accès libre sur la commune.

Madame le Maire propose la construction d'un parc multisports sur le terrain communal, à côté du terrain de tennis et à proximité de l'école.

Ce projet vise à soutenir les adolescents, les adultes dans leurs activités physiques et leurs pratiques sportives. C'est un véritable vecteur d'intégration et de prévention de la petite délinquance.

De plus, cela permettra de faciliter l'intégration des nouveaux habitants en créant un nouveau lieu de rencontre intergénérationnel.

D'autre part, cette action s'inscrit pleinement dans le Programme National Santé qui fait de l'activité physique un élément essentiel pour l'équilibre énergétique au même titre que l'équilibre alimentaire.

Ce nouvel espace pourra être utilisé par l'école, les jeunes, les personnes avec un handicap, les seniors et plus généralement les associations, les habitants de la commune et les vacanciers.

Ce nouvel espace sera libre d'accès, sécurisé et répondra aux exigences des normes d'accessibilités des personnes à mobilité réduite.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de son souhait de faire de ce lieu, du fait de son emplacement, son accessibilité, un acteur central de dynamisme de la vie sociale du village.

Afin d'envisager ce projet, Madame le Maire fait part d'un devis de la société groupe SAE Tennis Aquitaine, d'un montant de 78 737,00 € HT soit 94 484,40 € TTC.

Madame le Maire précise que le terrassement et la création d'une dalle sportive en béton drainant ne sont pas éligibles à la subvention.

Le montant éligible à la subvention est de 40 560 € HT.

Ainsi, Madame le Maire propose de solliciter une subvention de 80 % de ce montant, soit 32 448 €.

Madame le Maire précise qu'un plan de financement sera annexé à la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- VALIDE le projet de city stade
- VALIDE le plan de financement
- AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention à la hauteur de 80 % de la dépense éligible
- DIT que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2022.

Informations diverses :

- Madame le Maire sollicite les élus pour organiser les permanences durant les scrutins des élections législatives
- Madame le Maire fait part d'une invitation au spectacle de l'école le vendredi 03 Juin 2022
- Madame le Maire indique que l'inauguration de l'Espace Associatif et Culturel aura lieu le 02 Septembre 2022 à 18h00.
- Madame le Maire informe que la Poste envisage de passer le bureau de Labastide-d'Anjou en bureau de facteur guichetier ou que la commune puisse prendre la compétence au sein d'une agence postale. Une réunion avec Madame EMBRY, Responsable des Relations Poste Collectivités sera programmée pour une information sur les avantages et les inconvénients de chaque solution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. La séance est levée à 20 heures 50.

Le maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du 02 Juin 2022 comprenant les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 13 Juin 2022 conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le maire,